



POLICE
RIVIERA

VEHICULES ABANDONNÉS

En application des dispositions légales, Police Riviera somme les personnes, propriétaires des véhicules ci-dessous, de se faire connaître afin de récupérer ceux-ci, actuellement entreposés sur le territoire des Communes de Vevey et de Montreux, dans les 30 jours qui suivront la date de cette parution.

Genre	Marque / Modèle	Couleur	N° cadre / châssis	Plaques / Vignette
Auto	Peugeot 607	Grise	Inconnu	VS-581'076
Auto	Volkswagen Polo	Rouge	Inconnu	F AK-110-DF
Auto	Opel Signum	Grise	Inconnu	Sans
Auto	Chrysler	Noire	6ACC394	PMYA843
Véhicule de livraison	Peugeot Partner Hdi 90 FAP	Blanc	VF37B9HSCBJ681408	Sans
Moto	Kawasaki	Noire	JKAZRT00AAA009706	Sans
Moto	Yamaha	Verte	Inconnu	Sans
Moto	Aprilia	Grise	ZD4SA00002S100390	Sans
Cyclomoteur	Piaggio	Noir	DGM198000M	Sans

Passé ce délai, les véhicules seront débarrassés, ceci en conformité des dispositions de la loi du 26 mai 1986, article 26a, modifiant celle du 25 novembre 1974, sur la circulation routière (LVCR).